

## Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

### Votre abonnement a bien été pris en compte


Vous serez **alerté(e) par email** dès que la page « **Le CHSCT existe-t-il toujours ?** » sera mise à jour significativement.

Vous pouvez à tout moment supprimer votre abonnement dans votre compte service-public.fr (<https://www.service-public.fr/compte/mes-alertes>) .

### Être alerté(e) en cas de changement

#### Ce sujet vous intéresse ?

Connectez-vous à votre compte et recevez une **alerte par email** dès que l'information de la page « **Le CHSCT existe-t-il toujours ?** » est mise à jour.

 S'abonner ([https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?](https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F32085/abonnement)  
`targetUrl=&targetUrlAbonnement=/particuliers/vosdroits/F32085/abonnement`)

## Le CHSCT existe-t-il toujours ?

Vérfifié le 03 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Non. Les missions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont désormais exercées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le comité social et économique (CSE) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474>) .

### Voir aussi

- Congé de formation d'un salarié membre du CSE (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2297>)
- Service-Public.fr